

La communauté communes

La communauté de communes est un EPCI regroupant plusieurs communes attenantes et sans enclave afin de les associer au sein d'un espace solidarité dans le but d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Afin de conduire des actions d'intérêt communautaire, la communauté de communes exerce de plein droit les compétences des communes en matière d'aménagement de l'espace et d'actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté.

Les communes membres doivent également transférer au moins l'une des quatre compétences suivantes à la communauté de communes :

- ✓ la protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux,
- ✓ la politique du logement et du cadre de vie,
- ✓ la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,
- ✓ la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.